

Règlement concours dessins « fête foraine »

Article 1 :

La ville de Vieux-Condé organise dans le cadre de la Fête foraine d'été, un concours de dessins.

Le thème définit est le suivant : « la fête foraine »

Article 2 :

Le concours de dessins est ouvert aux enfants de 6 à 11ans.

La participation à ce concours est gratuite et réservée aux Vieux-condéens.

Un seul dessin par personne.

Article 3 :

Les dessins doivent être réalisés au format A4. Toutes les techniques manuelles sont acceptée (feutre, peinture, crayon de couleur, collage)

Article 4

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin.

Doivent obligatoirement y figurer les :

* nom

* Prénom

* Adresse

* Age de l'enfant

* Numéro de téléphone

aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin

Les dessins seront à déposer dans l'urne se trouvant dans le hall de la mairie ou à la Maison Pour Tous « Frank Trommer » du 1^{er} au 20 août.

Les dessins reçus seront répartis en 2 catégories selon l'âge des participants.

1^{re} catégorie : de 6 à 8 ans

2^{ème} catégorie : de 9 à 11 ans

Chaque participant sera récompensé

Article 5 :

Un jury se réunira le lundi 23 août pour désigner le « vainqueur » de chaque catégorie

Article 6 :

Les participants se verront remettre leur récompense sur la ducasse le mardi 24 août vers 15h30



FORMULAIRE DE PARTICIPATION
CONCOURS DE DESSIN FÊTE FORAINE
AOÛT 2021

Nom :

Prénom :

Adresse :

Âge de l'enfant :

Numéro de téléphone :

*** Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin**